



Paris, le 27 juillet 2012 n°117 /D030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les urgences hospitalières 2013

Type d'opportunité : enquête rééditée

Périodicité : environ tous les dix ans.

Demandeur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Au cours de sa réunion du 13 juin 2012, la commission Services publics et services aux publics a examiné le projet d'enquête sur les urgences hospitalières.

L'enquête a pour objectif la connaissance de la diversité des organisations et des fonctionnements des services d'accueil des urgences ainsi que la compréhension de l'augmentation des recours après les changements de contexte législatif et réglementaire (décrets urgences de 2006, permanence des soins ambulatoires depuis la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, dite loi HPST). Elle vient, d'une part, compléter les informations issues des recueils administratifs relatives aux moyens humains et techniques et à l'organisation de chaque service d'accueil des urgences (SAU), et d'autre part préciser pour chaque patient sujet de l'enquête la genèse et les caractéristiques du recours à un SAU.

Il s'agit de la reconduction d'une enquête réalisée en 2002, après étude préalable des besoins et sources d'information (analyse bibliographique, entretiens institutionnels et analyse qualitative du fonctionnement des urgences dans cinq territoires). Parmi les demandeurs figurent notamment le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), la direction générale de l'offre de soins (DGOS) du Ministère de la santé et les Agences régionales de santé (ARS). En revanche l'enquête n'est pas destinée à être utilisée aux fins de la statistique européenne.

L'enquête comporte un volet patient et un volet structure, les informations étant collectées par les services d'accueil des urgences. L'identification des structures s'appuiera sur la statistique annuelle des établissements de santé (SAE). Certaines informations seront extraites des systèmes d'information hospitaliers (notamment le relevé de passage aux urgences, RPU, recueillant, dans les établissements volontaires, les caractéristiques démographiques et de prise en charge médicale de chaque patient selon un modèle standardisé).

Le volet patient est renseigné par le personnel des urgences après information des personnes prises en charge sur l'objectif de l'enquête et sous réserve de leur accord. Ce volet aborde les thèmes suivants :

- les caractéristiques administratives et socio-économiques des patients (démographiques, statut vis-à-vis de l'assurance maladie, existence d'un médecin traitant) ;

- le circuit d'arrivée aux urgences et le motif de recours ;
- le mode de recours habituel aux soins

De son côté, le volet structure porte sur :

- les relations entre acteurs libéraux et acteurs hospitaliers ;
- l'organisation du service ;
- l'orientation et le devenir des patients en aval de la prise en charge aux urgences ;
- l'existence de filières spécifiques (gériatrique...) ;
- l'importance ou non du facteur précarité (apprécié via la couverture maladie universelle, l'aide médicale d'État, et le statut vis-à-vis de l'emploi).

Une demande d'autorisation sera déposée auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) pour cette collecte qui doit permettre de décrire l'importance relative et les interactions entre les différents facteurs à l'origine des recours aux services des urgences, et qui, compte tenu de l'hétérogénéité des situations, doit être recueillie de façon détaillée sur l'ensemble du territoire et sur un nombre important de personnes.

Un comité de pilotage de l'enquête regroupe des représentants de la Drees, la DGOS, la Direction de la sécurité sociale (DSS), le HCAAM, l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH), la CNAMTS, l'agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP), les fédérations d'établissements, les sociétés savantes de médecine d'urgence.

L'enquête porte sur les services d'accueil des urgences des établissements de santé de France (y compris DOM) et leurs usagers et concerne un jour unique de référence au 1^{er} semestre 2013.

Le volet structure sera adressé à l'ensemble des 600 SAU. Le volet patient sera renseigné par un échantillon d'environ 10 000 usagers répondants. Les questionnaires seront envoyés aux médecins responsables des SAU, chargés de les renseigner. La collecte pourra se faire par internet ou sur papier, selon le choix de la structure. Les questionnaires patients ne seront nominatifs qu'au sein des services d'urgences et seront transmis à la Drees sous forme anonymisée. Le temps de réponse, pour chacun d'entre eux, ne doit pas excéder quelques minutes en sus de la prise en charge médicale.

La Drees diffusera à compter du 1^{er} trimestre 2014 les chiffres clés et principaux résultats de l'enquête (pour la France entière, et, sous réserve d'exhaustivité, au niveau régional) et organisera des colloques de restitution à cette occasion. Des analyses plus approfondies seront publiées à partir du 2^{ème} trimestre 2014.

La commission, qui se félicite de la décision récente d'extension de l'enquête aux DOM, encourage un accès aux données elles-mêmes après anonymisation selon les procédures légales et avec toutes les garanties de confidentialité requises par leur caractère sensible.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.